

Réunion du conseil municipal du vendredi 25 mai 2018 – 20h30

Votants : Mmes ANGELIAUME ; BELGHAZI ; LE GENDRE ; DEJARDIN ; Mrs BERTIN ; PERRET ; LANDAIS ; RAVIGNÉ ; FOURNIER ; REDON ;

Excusés : Mrs PRIDO ; MOULLÉ ; Mmes CRETON ; DENIS ;

Secrétaire de séance : M. LE GENDRE

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En exercice</u>	<u>Qui ont pris part aux délibérations</u>
<u>14</u>	<u>14</u>	<u>10</u>

Ordre du jour :

- ☞ **Appel offre Travaux Lotissement des Orchidées**
- ☞ **Aménagement Parking rue du Bois de la Sangle (derrière mairie)**
- ☞ **Vente parcelles B552 et B893 – Achat parcelle B706**

Délibération n° 22/2018 : Appel offre Travaux Lotissement des Orchidées

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 2 lots qui a été lancé le 30 mars 2018 pour la viabilisation 2ème phase de la 1ère tranche et 1ère phase de la 2ème tranche du « lotissement des Orchidées » :

- Lot 1 Terrassement (T2) / Voirie 1ère phase (T2) et 2ème phase (T1) / Eaux Pluviales et Eaux Usées (T2) Aménagements Paysagers (T1)
- Lot 2 (eau potable / Télécom) T2

La réunion de la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 avril 2018 pour l'ouverture des plis. Madame le Maire rappelle les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 20 % pour la valeur technique de l'offre et 80 % pour le prix des prestations) et précise également que les options « Eaux Usées » et « Eau Potable » ont été retenues car la Régie des Eaux des Coëvrans a décidé qu'à compter d'Avril 2018 la maîtrise d'ouvrage de ce type de travaux devenait communale.

- Pour le lot 1 : 3 entreprises ont répondu
- Vu l'analyse des offres reçues et vérification, le conseil municipal DECIDE de retenir pour le

Lot 1 Terrassement (T2) / Voirie 1ère phase (T2) et 2ème phase (T1) / Eaux Pluviales et Eaux Usées (T2) Aménagements Paysagers (T1) , l'entreprise :

- **EUROVIA (LAVAL)** pour un montant de 103 880,25 € HT

- Pour le lot 2 : 2 entreprises ont répondu
- Vu l'analyse des offres reçues et vérification, le conseil municipal DECIDE de retenir pour le Lot 2 (eau potable / Télécom) , l'entreprise :

- **SANTERNE** pour un montant de 28 575,13€ HT

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Délibération n°23/2018 : Aménagement Parking rue du Bois de la Sangle (derrière mairie)

Mme le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 mars, le Conseil avait statué sur le fait de ne pas faire appel à un cabinet de géomètre pour le projet d'aménagement du parking derrière la mairie.

Au vu de la technicité de suivre ce dossier, qui doit respecter un ensemble cohérent avec la circulation de véhicules (légers et lourds) liée à la présence des PAV et de la nécessité d'aménager des places de stationnement bien identifiées, et une facilitation du suivi, elle repropose de retenir le cabinet MAILLARD David – Géomètre pour l'ensemble du contrat d'ingénierie pour un montant forfaitaire 2200 € HT (plans et gestion appels d'offres)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- de retenir la proposition du cabinet MAILLARD David
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cet aménagement

Vente parcelles B 552 et B893 – Achat parcelle B 706

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que Mr Benjamin LEBoulLENGER a fait part de son souhait d'étendre son entreprise actuellement située sur la parcelle B706. Mme le Maire lui a fait part des difficultés futures de s'étendre avec les contraintes liées au PLUi et également que la parcelle se situe au sein du bourg. Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de permettre à Mr LEBoulLENGER d'acquérir les parcelles B552 et B893 afin de s'installer dans une zone artisanale dans lequel l'extension sera possible et également acheter à Mr LEBoulLENGER la parcelle B706 à des fins de réserve foncière.

Pas de délibération prise. Le Conseil Municipal se réunira ultérieurement

Divers

- **Echange sur projet Commune nouvelle** : rappel des membres du COPIL : Mmes ANGELIAUME ; BELGHAZI ; LE GENDRE ; DEJARDIN ; Mrs BERTIN ; PERRET ; LANDAIS ; RAVIGNÉ ; FOURNIER.

La prochaine réunion réunissant l'ensemble des 3 conseils municipaux se déroule le 29 mai.

A noter : réunion COPIL mardi 5 juin à 20h30

- **Associations** : prise en charge des frais d'installation 3C par les associations et la commune adaptera la subvention
- **Salle des fêtes** : la réunion avec l'architecte BAAC a eu lieu le 25 mai au matin, le montant dépasse largement le coût prévu. Les membres du Conseil demandent à ce que l'architecte fasse une proposition avec un coût de 550 000 € HT maximum. Mme DEJARDIN va faire part de ce choix à Mr CHARTIER de la 3C